

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 02 MARS 2023

Délibération n°2023-03-08

L'an deux mille vingt-trois et le 2 mars, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de membres présents : 29
- Nombre de votants : 33
- Date de la convocation : 23 février 2023

Objet : Cuisine centrale - Avenant au marché de construction de la cuisine centrale - Lot 9 Équipements de cuisine

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN,
Mme Brigitte BARBIER (*Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET*) -
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD (*Pouvoir de Mme Gisèle BONNAY*) -
LUPÉ : M. Farid CHERIET -
MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE,
Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL : M. Thomas PUTMAN (*Pouvoir Mme Christelle MARCHAL*) -
PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS,
Mme Agnès VORON (*Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE*),
M. Stéphane TARIN -
ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY,
Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY : M. Jean-Baptiste PERRET (*Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER*) -
CHUYER : Mme Gisèle BONNAY (*Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD*) -
MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL (*Pouvoir à M. Thomas PUTMAN*) -
PÉLUSSIN : M. Jean-François CHANAL,
Mme Martine JAROUSSE (*Pouvoir à Mme Agnès VORON*).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN : Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230302-2023_03_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Affichage : 10/03/2023 Page 1 sur 2

M. le Président informe que les travaux de reprise du carrelage de la cuisine centrale sont terminés. Les plinthes PVC et la repose des portes sont en cours. Le chantier va se poursuivre avec l'installation des équipements de cuisine qui est prévue début mars.

L'entreprise Froid Equipement Service, titulaire du lot « Équipements de cuisine », avait réceptionné notre matériel mais ne l'avait pas livré en raison de l'arrêt du chantier. Elle a dû le stocker depuis le mois de mai 2021 et trouver pour cela des locaux car ses propres locaux ne permettaient pas ce stockage.

L'entreprise nous sollicite pour prendre en charge les frais de gardiennage et de transport, qui lui sont facturés, du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2022.

Le montant total de ces frais s'élève à 4 060 € HT, soit 4 872 € TTC.

Montant initial du marché : 258 000 € HT

Avenant 1 : + 4 060.00 € HT - % d'écart introduit par l'avenant : + 1.57 %

Nouveau montant du marché : 262 060.00 € HT, soit 314 472.00 € TTC

Ces frais de gardiennage devraient pouvoir être pris en charge par notre assurance ou dans le cadre du recours contre l'entreprise ACCETTA.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cet avenant et d'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve cet avenant,
- autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Hervé BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230302-2023_03_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Affichage : 10/03/2023 Page 2 sur 2